



**Union Locale Mimizan**

## **Quelle sécurité au travail ?**

### **Quelles responsabilités de l'employeur ?**

L'Union Locale CGT de Mimizan tient à communiquer sur les graves dérives des conditions de travail que subissent les salariés de notre bassin d'emploi car les sujets de mécontentement des salariés en matière de sécurité au travail sont de plus en plus nombreux : le décès accidentel d'un salarié à Papeteries de Gascogne conduit aujourd'hui à trois enquêtes du CHS-CT (Comité d'Hygiène et de sécurité et des Conditions de Travail), de l'inspection du travail et de la gendarmerie ; il y a aussi le véritable scandale sanitaire de l'amiante.

Nous tenons à apporter tout notre soutien aux salariées du LIDL d'Aureilhan qui vivent un véritable mal être au travail, la direction générale de ces magasins ayant érigée un système de management basé sur le harcèlement et l'humiliation, «c'est à la limite du sadisme et du harcèlement moral » disent certaines d'entre-elles.

Il en va de même dans les entreprises du bois et plus particulièrement à FP Bois où l'augmentation importante des maladies professionnelles confirme que les employeurs ne respectent pas leur obligation de résultat en matière de sécurité au travail.

Les entreprises recherchant toujours plus de flexibilité et de souplesse de réaction, l'épidémie de troubles musculo-squelettiques continue à croître laissant de nombreux salariés et plus particulièrement ceux du Bâtiment, au bord de la route.

L'accord de « sécurisation de l'emploi » du 11 janvier 2013 signé par des organisations minoritaires ne fera qu'aggraver cet état de fait.

*Ces conditions de santé et de vie au travail sont gravement menacées (régression très organisée de la médecine du travail, volonté de casser les conventions collectives...)*

Alors que la couverture des risques sociaux sert à garantir la sécurité économique des individus au moyen de prestations qui compensent, pour partie au moins, la réduction ou la perte de revenu ou l'accroissement des charges résultant de la réalisation des risques, les employeurs s'ingénient à détourner le système pour transférer leurs responsabilités sur la collectivité.

De la non déclaration du presque accident qui empêche la recherche de solutions pour éviter l'accident, au déni pur et simple du risque encouru, tous les moyens sont bons pour les employeurs .

Union locale CGT de Mimizan

Le 14 février 2013